

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
AR PreDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHENON**

016-211600952-20251201-2025.24
Reçu le 03/12/2025

Séance du 1^{er} décembre 2025

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	: 11
Nombre de membre en exercice	: 9
Nombre de membres présents	: 8
Pouvoir	: 1

Date de la convocation : 24 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à seize heures et trente minutes, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie sous la Présidence de Madame Martine MAINGUET, Maire de CHENON.

Etaient présents : MAINGUET Martine, BERTHONNEAU Philippe, HEALY Mickael, LEMAN Joy, ROUSSEL Claudine, VERGEZ Brigitte, SICARD Jacques-Olivier, MERAL Gilles.

Absent excusé : BAUDIN Sébastien (pouvoir à Philippe BERTHONNEAU)

Secrétaire : VERGEZ Brigitte

2025.24 Avis sur la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole déposée par COGEST'EAU

Le 24 octobre 2025, Madame le Maire a fait part au conseil municipal de l'enquête publique concernant la demande d'autorisation unique pluriannuelle de prélèvement d'eau à usage d'irrigation agricole déposée par l'Organisme Unique de Gestion Collective (OUGC) COGEST'EAU pour une durée de 15 ans maximum et portant sur 50 Mm³ d'eau (toutes périodes et tous types de prélèvements inclus).

L'enquête s'est déroulée du 24/10/2025 au 24/11/2025. Toutefois, les avis exprimés au plus tard 15 jours après la clôture de l'enquête sont pris en considération soit jusqu'au 9 décembre 2025.

Chacun a pu consulter les documents relatifs à cette enquête.

Il s'agit d'une deuxième demande d'AUP, la première — délivrée le 20 avril 2017 — ayant été annulée par la Cour d'appel de Bordeaux le 15 juin 2021, avec effet au 1er avril 2022, suite au recours judiciaire déposé par cinq associations environnementales.

AR Prefecture

016-211600952-20251201-202524-DE
Reçu le 03/12/2025

Ce sont près de 395 000 ha répartis sur 323 communes et 5 départements de la région Nouvelle-Aquitaine qui sont concernés par le périmètre de gestion collective.

La demande permettra aux irrigants de ce bassin de continuer de produire et à remplir leurs fonctions premières de souveraineté agricole et alimentaire en respectant une gestion équilibrée et durable des ressources hydriques.

Après en avoir délibéré, Madame le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur ce sujet.

L'ensemble du Conseil, sans exception, souhaite un vote à main levée.

Pour : 9 Contre : 0 Abst : 0

Fait et délibéré à Chenon les jour, mois et an que dessus,

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire après transmission le 3 décembre 2025.

Le Maire

Martine MAINGUET



Mainguet

~~~~~  
Mairie de Chenon 1 Route des Jonquilles 16460 Chenon

Tél : 05.45.22.52.77

E mail : mairie@chenon16.fr